



***Vous trouverez ci-après les résolutions telles qu'adoptées au deuxième Congrès de ATTAC-Québec. Ces résolutions, de pair avec le Rapport politique, constituent les assises du travail de notre organisation pour les deux prochaines années. Il convient donc que les membres, à tous les paliers de l'Association, en prennent connaissance et en fassent les guides de leur travail. Les décisions du Congrès sont importantes à plus d'un égard. En plus de fixer des balises pour la consolidation et le développement de ATTAC-Québec, elles nous permettent d'asseoir notre unité d'action sur la base de perspectives claires.***

***Si vous deviez avoir des questions ou des commentaires, n'hésitez surtout pas à nous les communiquer.***

***Pierre Henrichon, secrétaire***

## Analyse de la situation

### Proposition A-1 telle qu'adoptée

Après bientôt deux ans de lutte contre les attaques menées contre le tout-au-marché, ATTAC-Québec fait les constats suivants :

1. L'offensive du capital, de la marchandisation du monde, se poursuit.
2. Les dégâts des 25 dernières années causés par les politiques de libéralisation, de déréglementation et de privatisation, sont énormes et exigeront de longs efforts de redressement<sup>1</sup>. La dislocation sociale et économique que ces politiques ont engendré est telle en certains pays qu'il faudra compter plusieurs décennies avant d'assurer là un développement viable.
3. L'affirmation de plus en plus brutale de l'hégémonisme américain met en péril les institutions multilatérales mises difficilement en place au cours du dernier demi-siècle. Par ailleurs, la domination qu'ils exercent sur ces institutions en exacerbe les contradictions et en paralyse l'action.  
La composition, le fonctionnement et les politiques des institutions financières internationales amènent un questionnement fondamental sur la pertinence et les orientations de ces institutions et leur rôle dans le processus de mondialisation actuelle.
4. Bien qu'essentielles et justifiées, les luttes actuelles visent essentiellement à préserver des acquis ou à rétablir des acquis perdus. Toutefois, elles servent non seulement à limiter les dégâts mais aussi à clarifier les enjeux, à canaliser les forces sociales autour de revendications communes et à démontrer l'urgence de définir « un autre monde ».
5. Le mouvement d'opposition à la mondialisation néo-libérale, même s'il s'amplifie, n'a toutefois pas entraîné de modifications politiques importantes de la part des grandes capitales du libéralisme. Le début de crise économique, la montée de la résistance au néolibéralisme ont renforcé la tendance à la répression de la contestation .  
À cela, s'ajoute le danger d'amalgame entre les luttes démocratiques que nous menons et le terrorisme.

---

<sup>1</sup>

## ATTAC dans la conjoncture actuelle

### **Proposition A-2 telle qu'adoptée**

ATTAC se définit comme un mouvement de résistance qui cherche à limiter le rôle du marché – en particulier des marchés financiers – en revendiquant un resserrement radical des contrôles sur les différents acteurs financiers. Bien que nos revendications tactiques ne soient pas fondamentalement incompatibles avec le capital, elles en limiteraient durablement la liberté de mouvement, permettant ainsi aux citoyens de disposer de nouvelles ressources qu'elles pourraient consacrer au développement social et culturel sans craindre les chaos engendrés par la cupidité sans limite des spéculateurs.

## Perspectives générales du travail de ATTAC-Québec

### **Proposition A-3 telle qu'adoptée**

À l'instar de nombreux spécialistes et juristes, ATTAC-Québec considère que la stabilité financière devrait être considérée comme un « bien commun mondial » au même titre que l'eau et l'air au vu des graves répercussions sociales et économiques de l'instabilité financière. ATTAC-Québec entend donc s'inscrire dans le mouvement pour la généralisation de la reconnaissance juridique de la sécurité et de la stabilité économiques comme biens communs mondiaux.

### **Proposition A-4 telle qu'adoptée**

Donner la primauté au politique, c'est aussi renforcer nos institutions démocratiques, dont nos institutions parlementaires. Bien que nous sachions que l'espace de manœuvre démocratique est mince au sein de ces institutions, il n'en demeure pas moins que nombre de parlementaires ne demandent pas mieux que d'y jouer un rôle plus important en vue d'influer sur les politiques de l'État. ATTAC-Québec entend donc faire pression sur les instances gouvernementales pour que les parlementaires canadiens et québécois puissent jouer un rôle plus déterminant dans la définition des politiques canadiennes relatives à la régulation des marchés financiers.

ATTAC-Québec entend aussi mener un travail d'éducation auprès des parlementaires canadiens et québécois et de faire pression sur eux pour qu'ils reprennent nos revendications et s'en fassent les porte-parole non seulement dans l'arène parlementaire mais dans l'ensemble de la société canadienne dans le but d'infléchir les politiques gouvernementales.

### **Proposition A-5 telle qu'adoptée**

ATTAC-Québec considère que son travail d'éducation populaire doit se concentrer à lutter contre les mensonges des idéologues néo-libéraux.

Nous croyons, que dans les circonstances actuelles, cinq principaux fronts doivent retenir notre attention :

- la collusion entre les intérêts des grandes entreprises transnationales et l'ordre du jour de libéralisation des marchés suivi par les États ;
- la grandissante iniquité fiscale qui ne cesse de favoriser les grandes entreprises et les gros patrimoines privés au détriment des citoyens ;
- la spéculation financière qui engendre l'instabilité des marchés, limite la marge de manœuvre monétaire des États et favorise une concentration sans précédent de la richesse ;
- la concurrence fiscale qui caractérise de plus en plus les rapports entre les états à la faveur de la prolifération des paradis fiscaux et de la grande mobilité du capital qui autorise tous les chantages de la part des investisseurs et toutes les compromissions de la part des classes politiques ;
- la criminalité financière favorisée entre autres par les paradis fiscaux, le secret bancaire, *etc.*

### **Proposition A-6 telle qu'adoptée**

Notre travail n'aura de véritables répercussions que si nous arrivons à isoler les principaux promoteurs de la marchandisation du monde et d'allier contre eux le plus grand nombre. Pour forger de telles alliances, ATTAC-Québec doit :

- développer des liens avec des parlementaires désireux de faire pression soit sur leur caucus, soit sur le gouvernement en vue de faire avancer les revendications de mise en place de la taxe Tobin et de l'élimination des paradis fiscaux ;
- nous associer à des coalitions ou des acteurs politiques ou à des organisations mettant de l'avant des revendications qui sont soit similaires aux nôtres ou visent les buts similaires, soit susceptibles de créer des conditions favorables à la satisfaction de nos demandes ;
- nous saisir de toutes les contradictions qui animent les classes politiques, ici et à l'étranger. Il conviendrait alors de demander au Canada d'appuyer les efforts du GAFI en vue de lever le secret bancaire qui prévaut dans nombre de pays trop complaisants avec l'argent sale. Il conviendrait aussi de faire pression sur le Canada pour que les grands marchés financiers soient mis à contribution par la mise en place d'un fonds spécial en vue de favoriser le développement d'activités économiques de substitution dans les actuels « paradis fiscaux ».

## Plan de travail

### Proposition P-1 telle Qu'adoptée

Objectifs généraux au cours de la prochaine période

- Élargir, approfondir et diversifier notre travail d'éducation populaire.
- Faire de l'organisation un interlocuteur incontournable sur le terrain de la taxation de la spéculation financière, de la criminalité financière, des paradis fiscaux et de la limitation de la mobilité du capital.
- Développer des liens de travail et de solidarité avec toutes les organisations partageant nos objectifs quant à la taxation de la spéculation financière et l'élimination des paradis fiscaux.
- Élargir notre membership.
- Former des membres capables d'assumer les tâches d'éducation et de mobilisation de l'organisation.

### Proposition P-2 telle qu'adoptée

Le 2<sup>e</sup> Congrès d'ATTAC considère que la consolidation politique, idéologique et organisationnelle ne peut se faire que sur le terrain de la lutte politique. Voilà pourquoi, ATTAC-Qc s'engagera sur deux fronts politiques principaux : la lutte pour la mise en place d'une taxe sur les transactions financières et l'abolition des paradis fiscaux d'une part, et la participation au mouvement international, canadien et québécois pour la définition d'alternatives, pour la redéfinition d'un autre monde que nous tenons pour possible, d'autre part.

### Proposition P-3 telle Qu'adoptée

Nous proposons donc l'organisation d'une campagne politique qui s'étendra du mois d'octobre 2001 au mois de mai 2002, campagne qui s'articulera autour des revendications suivantes.

Nos revendications :

- Que le gouvernement canadien défende le principe d'une taxe sur la spéculation dans le cadre des travaux de l'ONU en vue de la Conférence sur le financement du développement.
- Que le gouvernement canadien se prononce clairement pour l'élimination des paradis fiscaux, des zones franches et des pratiques fiscales déloyales. Que le gouvernement canadien défende les positions du GAFI de l'OCDE contre les attermolements du gouvernement américain en matière de lutte contre les pratiques fiscales nuisibles.

### **Proposition P-3.1 telle qu'adoptée**

*Nous proposons l'organisation d'une campagne politique qui s'étendra du mois d'octobre 2001 au mois de mai 2002, campagne qui s'articulera autour des objectifs suivants.*

#### **A Objectifs d'éducation**

1. Alerter la population au caractère déstabilisateur et antisocial de la spéculation financière et aux déséquilibres fiscaux, favorables au capital, engendrés par l'existence des paradis fiscaux et des zones franches
2. Populariser l'idée d'une taxe sur la spéculation financière et de l'élimination des paradis fiscaux dans les Amériques et les zones franches au Canada.
3. Alerter la population à la nécessaire solidarité internationale sur ces questions et en montrant l'urgence de stopper la spéculation financière et la nécessité d'assurer un développement sur des bases plus socialement acceptables et équitables.

### **Proposition P-3.2 telle qu'adoptée**

#### **B Objectifs politiques**

1. Impulser la lutte contre la spéculation financière (marché des devises, marché boursier et marché des produits dérivés) et en prendre la direction au Québec. Développer nos liens avec les organisations syndicales locales et régionales; les organisations confessionnelles progressistes, les groupes populaires, les associations étudiantes et les groupes de jeunes.
2. Assurer le développement de notre présence au Canada anglais en développant des liens structurés avec Halifax Initiative (devenir membre de cette coalition).
3. Organiser nos liens avec le mouvement ATTAC dans les Amériques autour d'une revendication commune à l'occasion de la Conférence de l'ONU.
4. Développer des modalités de travail concerté avec les parlementaires provinciaux et fédéraux en accord avec les revendications de la campagne.

### **Proposition P-3.3 telle qu'adoptée**

#### **C. Objectifs idéologiques**

1. Démontrer l'incapacité du marché d'assurer un développement équitable et durable.
2. Armer nos membres et sympathisants pour défendre les revendications mises de l'avant dans le cadre de la campagne.

### **Proposition P-3.4 telle qu'adoptée**

#### **Objectifs organisationnels**

1. Former des membres en tant que porte-parole d'ATTAC-Qc.
2. Doubler notre membership entre le début et la fin de la campagne.
3. Développer nos sources de financement autant auprès de nos membres qu'à l'extérieur de l'organisation.
4. Assurer des communications régulières à tous nos membres et sympathisants, par courriel et autrement.
5. Développer la diffusion du Bulletin hors des cercles de l'organisation.
6. Développer des structures d'accueil pour nos nouveaux membres.
7. Assurer la mise en place de groupes locaux.

### **Proposition P-4 telle qu'adoptée**

Que nous organisions à Montréal et à Québec (et là où des groupes locaux se mettraient en place), des assemblées à périodicité fixe (tous les mois ou aux 6 semaines) centrées sur la présentation de nos activités, de la taxe sur les transactions financières et de la lutte contre les paradis fiscaux.

### **Proposition P-5 telle qu'adoptée**

Que nous mettions en place, en harmonisation avec d'autres projets par ailleurs, un « **collège d'éducation populaire sur l'économie et les marchés financiers** » qui aurait pour fonction première de stimuler le débat sur les questions économiques, sur les finalités de l'activité économique, sur la régulation des marchés financiers et sur la lutte contre la criminalité financière.

Ce Collège – que nous pourrions développer en partenariat avec d'autres organisations – serait constitué d'une série de conférences, de cours et de débats. Dans un premier temps, nous proposons d'organiser des conférences sur les thèmes suivants (cela pourrait se faire aux 2 mois) :

- la pensée économique néolibérale
- les paradis fiscaux
- la spéculation financière

- les traités de libre-échange
- le chapitre 11 de l'ALÉNA (sur l'investissement)
- les négociations en cours à l'OMC
- le rôle de la Bourse et des marchés financiers
- la collecte et la gestion des fonds de la taxe Tobin
- le financement du développement
- la recherche d'alternatives au système capitaliste actuel

Ce « collège » devrait également prendre la forme d'ateliers de formation de 1 ou 2 jours ouverts au public.

### **Proposition P-6 telle qu'adoptée**

Que le nouveau Conseil d'administration considère comme étant une priorité la mise en place d'une structure d'accueil des nouveaux membres et sympathisants. Cette structure aura pour but et responsabilité de :

- assurer que le nouveau membre ait en main toute la documentation essentielle pertinente pour comprendre les objectifs politiques d'ATTAC et son mode de fonctionnement ;
- informer le nouveau membre des mandats et du travail des divers comités de travail mis en place par ATTAC ;
- veiller à ce que tout nouveau membre désireux de participer au travail de l'organisation soit intégré dans un comité de travail, qu'elle(il) comprenne les tâches à mener à bien ;
- recueillir les critiques et commentaires des membres sur le fonctionnement de l'organisation, sa division du travail, etc.
- veiller à ce que les cotisations aient été payées et que les membres assurent un soutien financier adéquat à l'organisation ;
- veiller à ce que les nouveaux membres soient en mesure de défendre correctement et en toute connaissance de cause les positions d'ATTAC.

### **Proposition P-7 telle qu'adoptée**

Attac-Québec doit mettre sur pied un comité de réflexion ayant mandat, premièrement, d'élaborer les composantes financières, fiscales et réglementaires d'un projet de société alternative au capitalisme libéral, et, deuxièmement, de faire rapport à la journée d'étude de l'an prochain, sous forme d'avant-projet de manifeste ou d'ensemble de recommandations.

### **Proposition P-8 telle qu'adoptée**

ATTAC fera les représentations qui s'imposent pour que la Table de convergence Québec 2001 puisse devenir un lieu de concertation insérant parmi ses objectifs la popularisation au Québec des travaux du Forum social mondial.

### **Proposition P-9 telle qu'adoptée**

ATTAC participera au Front commun contre l'OMC en vue d'y contribuer son « expertise » sur les marchés financiers et la libéralisation de l'investissement. Si les conditions ne devaient pas être réunies pour faire ce travail, ATTAC se retirera du Front commun.

### **Proposition P-10 telle qu'adoptée**

ATTAC déléguera au moins deux représentants au Forum social mondial 2002. Pour ce faire, ATTAC sollicitera de ses membres une contribution extraordinaire de 20,00 \$ et mettra en place une campagne de financement. Pour chaque dollar amassé, 0,30 \$ sera affecté à un fonds international pour le financement des frais de déplacement de délégués de pays africains dont la participation l'an dernier a été empêchée par des considérations purement financières.

### **Proposition P-11 telle qu'adoptée**

ATTAC mettra en place une organisation de soutien à son travail « Les Amis d'ATTAC » dont le but sera de regrouper les **personnes morales\*** désireuses de soutenir les actions d'ATTAC. Cette organisation sera mise en place dans le cadre de la prochaine campagne politique.

\* Seules les personnes physiques peuvent être membres d'ATTAC-Québec.

## **Questions organisationnelles**

### **Proposition O-1 telle qu'adoptée**

Attendu que les membres d'ATTAC ont constaté, au cours des mois consacrés à la préparation du Congrès, l'existence de lacunes organisationnelles importantes au sein de l'organisation ;

Attendu que ces difficultés organisationnelles entravent un développement optimal d'ATTAC et une meilleure utilisation de ses ressources humaines ;

Attendu que les membres estiment que le CA doit définir des champs de responsabilité précis et procéder à un partage clair des responsabilités ;

Il est proposé que d'ici mai 2002, le CA saisisse l'ensemble de l'organisation des modalités de son fonctionnement et de la consolidation du travail organisationnel, y compris sur la question de la représentation paritaire aux instances de l'organisation.

## Modifications aux statuts

**Le comité organisateur du Congrès a cru bon de faire les quatre propositions suivantes d'ajouts et de modifications à nos statuts en raison de notre développement organisationnel rapide et de l'importance d'assurer le fonctionnement le plus démocratique possible.**

### **Proposition S-1 telle qu'adoptée**

**Que le Conseil d'administration élise en son sein l'exécutif de l'organisation, dont son président.**

Explication : Contrairement aux décisions prises lors du Congrès de fondation, nous croyons à la lumière de l'expérience de cette année au cours de laquelle le président élu a démissionné, qu'il est préférable que la CA élise son exécutif en son sein. Il est donc proposé de modifier les statuts conformément.

### **Proposition S-2 telle qu'adoptée**

**L'organisation d'ATTAC-Québec repose sur un réseau de groupes locaux.**

Un groupe local se définit et se forme soit sur une base territoriale (ville, division administrative, circonscription électorale, arrondissement), soit par une population cible (Université, Cégep)

#### **Conditions :**

**Un groupe local doit pour se constituer être en mesure de :**

- Avoir un nombre suffisant d'adhérents pour assurer le fonctionnement du groupe
- Adhérer à la plate-forme d'Attac et appliquer les décisions du Congrès et du Conseil d'administration
- Voir au recrutement
- Assurer la formation des adhérents
- Assurer l'éducation du milieu sur son territoire
- Participer au financement d'Attac
- Nourrir le CA de ses connaissances des conditions locales
- Se réunir régulièrement (au moins 4 fois par année)

#### **Prérogatives :**

- Participation d'office de ses représentants élus au Conseil d'Orientation (voir ci-après) avec droit de vote
- Les groupes locaux peuvent déléguer deux personnes aux réunions du CA à titre d'observateurs (ils doivent donc recevoir la convocation à ses réunions).

### **Proposition S-3 telle qu'adoptée**

**Dans ses travaux, le Conseil d'administration est secondé par un Conseil d'orientation formé des membres du CA et d'au moins un délégué de chaque groupe local\*.**

Le Conseil d'orientation, dont le rôle est consultatif, a pour responsabilité d'assurer une juste participation des groupes locaux à la prise de décision entre les Congrès.

Le Conseil d'orientation se réunit au moins une fois par année. Ses réunions sont convoquées par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'orientation est responsable du comité des résolutions pour la préparation des Congrès.

Le Conseil d'administration devra se pencher sur la question de fond de la parité

\* Nous pourrions penser à une représentation proportionnelle des membres en fonction du nombre de membres au sein de chaque groupe local.

### **Proposition S-4 telle qu'adoptée**

Qu'un Congrès de tous les membres ait lieu au moins une fois à tous les **deux\*** ans et qu'entre les congrès se tiennent des journées d'études annuelles.

\* Les statuts actuels prévoient un Congrès annuel.